

Pau

RÉOUVERTURE DE LA LIGNE
PAU-CANFRANC

Lettre du projet

Édition n°2 - Mars 2026

Canfranc

Pau- Canfranc

PROJET DE RÉOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE



MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lettre du projet

Édition rectifiée n°2 - Mars 2026

Visites terrain

Des échanges en amont de la concertation réglementaire



Passage à niveau n°6 à Jurançon © G.Lopez

Dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU), SNCF Réseau a organisé des visites de terrain et des temps d'échanges les mercredi 12 et jeudi 13 novembre 2025 avec les élus des quatre communes (**Jurançon, Escot, Cette-Eygun et Urdos**) dont les documents d'urbanisme devront être modifiés pour rendre possible la réalisation du projet.



Halte La Croix du Prince © Sud'Ouest

Ces rencontres ont permis de présenter la procédure MECDU, d'en rappeler les objectifs et le calendrier, et d'échanger directement avec les élus sur les documents d'urbanisme concernés, les aménagements envisagés au titre du projet et leurs inscriptions au sein d'édits documents. Ces temps de dialogue de proximité s'inscrivent dans la volonté des maîtres d'ouvrage de construire la démarche en lien étroit avec les territoires, en amont de la concertation réglementaire ouverte au public qui s'est tenue du 20 novembre au 20 décembre 2025 sur la page du projet (www.sncf-reseau.com/fr/pau-canfranc).



Agenda

Samedi 20 décembre 2025

Clôture de la concertation de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU).

Mars 2026

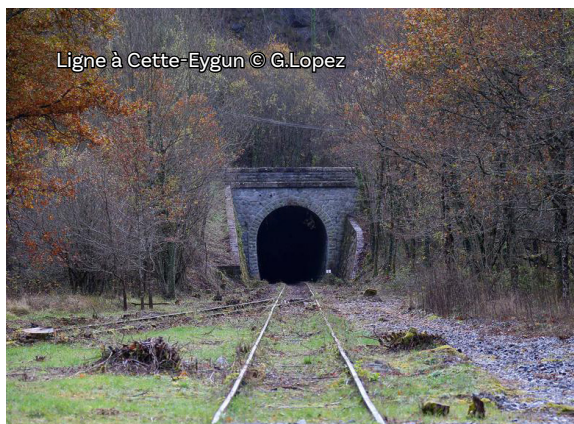
Réponses des maîtres d'ouvrage aux contributions sur la page web du projet :

www.sncf-reseau.com/fr/pau-canfranc

Avancées du projet

Concertation de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)

Dans le cadre du projet de réouverture de la ligne aux circulations ferroviaires internationales entre Pau, Canfranc et Saragosse, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions ont engagé une concertation volontaire sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) du 20 novembre 2025 au 20 décembre 2025. La concertation MECDU porte sur les évolutions réglementaires nécessaires à la réalisation du projet. Elle a permis d'informer le public, de présenter les modifications envisagées des documents d'urbanisme et de recueillir les avis et observations des acteurs du territoire.



Le projet réutilise le tracé de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc inscrite sur le territoire depuis plus d'un siècle (la ligne est déclarée d'utilité publique depuis 1874 pour la section Pau / Oloron-Sainte-Marie, 1887 pour Oloron-Sainte-Marie / Bedous et 1907 pour la section Bedous / Canfranc. Elle a été mise en service progressivement entre 1883 et 1928 selon les sections de ligne). Il est majoritairement compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur. Des études menées en amont ont permis d'identifier, parmi les 30 communes traversées, quatre situations pour lesquelles une mise en compatibilité des documents d'urbanisme pourrait être nécessaire, en cas de réalisation du projet dans ses caractéristiques actuelles.

Ces situations concernent les communes de Cette-Eygun et Escot, régies par le Règlement national d'urbanisme, ainsi que celles de Jurançon et Urdos, couvertes respectivement par un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ces adaptations concernent principalement l'implantation d'aménagements annexes nécessaires au fonctionnement de la ligne, tels que des plateformes de télécommunication, des sous-stations d'alimentation électrique, des accès pour les secours ou des aménagements de haltes ferroviaires. Les emprises prévues sont limitées et, à l'échelle des communes concernées, ne remettent pas en cause la pérennité de l'activité agricole ni les enjeux humains et du milieu naturel.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Haut-Béarn est actuellement en cours d'élaboration et a été arrêté le 18 juillet 2025. Des échanges ont été engagés entre les maîtres d'ouvrage et la Communauté de communes du Haut-Béarn, afin que le futur PLUi du Haut-Béarn puisse, le cas échéant, prendre en compte les éléments du projet et permettre sa compatibilité avec les règles d'urbanisme à venir sur son périmètre. À terme, ce PLUi a vocation à se substituer aux documents d'urbanisme communaux actuellement en vigueur sur trois des quatre communes concernées (Cette-Eygun, Escot et Urdos).



Des échanges ont également été conduits avec la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en ce qui concerne la commune de Jurançon.

À la date du 20 décembre 2025, **222 avis*** ont été émis (**200** par voie électronique et **22** sur les registres papier), dont **18** ayant trait à l'objet de la concertation. Un bilan est établi par les maîtres d'ouvrage début 2026, rendu public et joint au dossier d'enquête publique, prochaine étape de consultation du public dans le cadre du projet de réouverture de la ligne Pau-Canfranc.

*Rectifié en raison des doublons générés lors de l'export (problème d'horodatage corrigé).

